



ACCORD TELETRAVAIL GROUPE

FO NE SIGNE PAS !



Lundi 9 Novembre 2020

FO NE SIGNERA PAS L'ACCORD TELETRAVAIL QUI NOUS EST PROPOSE, POURQUOI ?

- CET ACCORD ENLEVE DES DROITS AUX SALARIES DE CERTAINES ENTITES DU GROUPE (Ex : Orano Projets...)
- CET ACCORD N'APPORTE QUASI RIEN DE PLUS AUX ACCORDS EXISTANTS
- CET ACCORD NE GARANTIT PAS AUX SALARIES QUI LE SOUHAITENT LA POSSIBILITE DE TELETRAVAILLER
- CET ACCORD NE RESOUD PAS LE PROBLEME EXISTANT DE DIFFERENCE DE TRAITEMENT CADRES / NON CADRES SUR L'ACCES AU TELETRAVAIL
- FO VOULAIT UN ACCORD GAGNANT/GAGNANT. CE N'EST PAS LE CAS :
 - DANS LE MÊME TEMPS LE GROUPE ECONOMISE :
 - LA PART ENTREPRISE DE LA RESTAURATION COLLECTIVE, OU PRIME PANIER
 - LES IK, TRANSPORTS COLLECTIFS...
 - POTENTIELLEMENT DES SURFACES IMMOBILIERES,
 - LES HEURES SUPPLEMENTAIRES
 - ...
 - ET LE GROUPE A REFUSE D'INTEGRER DANS L'ACCORD NOS DEMANDES :
 - TICKETS RESTAURANTS ou INDEMNITE REPAS (à hauteur de l'économie réalisée sur la restauration collective)
 - PAIEMENT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES EFFECTUEES
 - INDEMNISATION REALISTE DES COÛTS ENGENDRES PAR LE TELETRAVAIL AU DOMICILE. (10€ / mois NE CORRESPOND PAS AUX STANDARDS URSSAF PRENANT EN COMPTE (Abonnements Internet, Chauffage/clim, aménagement d'un espace dédié ergonomique, etc...))

**POUR FO, LES SALARIES DOIVENT ETRE INDEMNISES A LEUR JUSTE VALEUR ET CE CHOIX D'ORGANISATION NE DOIT PAS ETRE UN CHOIX D'ECONOMIES POUR LE GROUPE !
LE TELETRAVAIL PEUT PERMETTRE UNE ORGANISATION DU TRAVAIL GAGNANTE POUR LE SALARIE ET GAGNANTE POUR L'ENTREPRISE, CET ACCORD EST HELAS A SENS UNIQUE.
DE PLUS, LE TELETRAVAIL EST POTENTIELLEMENT DANGEREUX POUR LA PERENNITE DE NOS EMPLOIS TELETRAVAILLABLE, IL NE FAUT PAS L'OUBLIER MÊME SI C'EST LE SENS DE L'HISTOIRE...**

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter vos élus et représentants FO !
Pour renforcer notre action, n'hésitez pas à nous rejoindre !